

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
6 NOVEMBRE 2009

COMPTE RENDU

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

L'appel est fait et madame Odile VERAMENDI est désignée par le conseil municipal comme secrétaire de séance.

1 / APPROBATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur Christian LANGET, Maire – Adjoint en charge des affaires générales, de la police municipale et du personnel, donne lecture aux membres du Conseil Municipal du projet de délibération :

« Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il est obligatoire dans les Communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la Commune. »

La Commune du VIGAN a l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde en raison des risques naturels reconnus par l'Etat.

Compte tenu du fait que le débordement des cours d'eau concerne également les communes de MOLIERES CAVAILLAC et d'AVEZE, le plan de sauvegarde a été réalisé à l'échelle intercommunale.

Au-delà des textes et de l'obligation légale, le Plan intercommunal de Sauvegarde est un outil organisationnel que chaque Commune peut librement rédiger afin de, en cas d'évènement grave exceptionnel, soutenir la population et protéger l'environnement et les biens.

Le Plan intercommunal de Sauvegarde se présente sous forme d'un classeur constitué de plusieurs parties séparées par des intercalaires :

Détail des parties :

- **PCS synthétique (description du plan)**
- **Fiches opérationnelles (mesures et organigramme)**
- **Annuaire opérationnel (contacts utiles)**
- **Livret opérationnel (modèles et formulaires)**
- **Courrier documentation (récent 1^{er} Classeur/archives 2^e Classeur)**
- **DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**

NB : ultérieurement d'autres documents rejoindront le PCS comme les PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) écoles et des plans de sauvegarde visant à une réponse similaire à une inondation.

Différents documents sont annexés au plan : annuaire des moyens, annuaire des enjeux, ...

Les cartographies associées au plan n'ont aucune valeur juridique ; elles ne sont pas opposables aux tiers.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER, préalablement à son adoption par arrêté du Maire, le Plan intercommunal de Sauvegarde

Monsieur Christian LANGET souhaite féliciter Monsieur Jean Charles BLUCHE pour le travail qu'il a accompli pour la réalisation du PCS.

Madame Nicole GROS souhaite savoir où se situe le bureau de monsieur BLUCHE

Monsieur Christian LANGET lui indique que le bureau de monsieur BLUCHE se situe à mi-étage, il précise que la PCS est rangé dans une armoire de la mairie

Monsieur le Maire indique que le PCS est un document important qui organise l'action de la collectivité en cas d'aléas climatiques importants.

Ce document est obligatoire pour les collectivités locales, il permet de mieux faire face aux problèmes lorsqu'ils surviennent.

Monsieur Christian LANGET précise que ce document doit être mis à jour régulièrement afin qu'il conserve sa pertinence et met au vote le projet de délibération.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE, préalablement à son adoption par arrêté du Maire, le Plan intercommunal de Sauvegarde

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de ce vote et souhaite de ne jamais se servir du PCS.

2 – Rapport sur le prix et la qualité de l'eau 2008

Monsieur Jean Marie Miss, Maire Adjoint en charge du développement durable donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de délibération suivant :

La loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a institué un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté à l'assemblée délibérante et destiné, notamment, à l'information des usagers.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public.

Il est présenté aujourd'hui au Conseil le rapport annuel, pour l'année 2008, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable récapitulant, notamment, les indicateurs techniques et financiers prévus au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

L'exploitation du service de production et de distribution de l'eau potable a été assurée en 2008 dans le cadre de la régie directe.

Le rapport rend compte de la politique et des actions menées par la ville en sa qualité d'autorité organisatrice et de maître d'ouvrage du service ainsi que de la gestion du service en régie.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de :

- **Prendre** acte des éléments détaillés du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de la ville du Vigan pour l'année 2008.

Monsieur Jean Marie MISS indique que le présent rapport comporte une erreur en mentionnant le SIVOM cantonal alors qu'il s'agit du SIVOM intercantonal

Madame Pascaline DRUYER s'interroge sur le fait que le rapport indique une augmentation du nombre des abonnés alors que la population diminue

Monsieur le Maire lui indique que dans les immeubles, les compteurs collectifs sont remplacés par des compteurs individuels

Monsieur Christian DUPRAT indique par ailleurs, que la loi SRU oblige dans les immeubles, à mettre des compteurs séparés.

Monsieur Benjamin CHALANDE s'interroge sur l'écart important entre le volume d'eau prélevé et le volume d'eau réellement facturé, il souhaite savoir si la ville du Vigan se situe dans la norme nationale

Monsieur Jean Marie MISS indique qu'en 2008 ont eu lieu deux fuites importantes l'une aux abattoirs l'autre à la cité scolaire André Chamson, et expliquent en partie l'importance du volume prélevé

Monsieur Benjamin CHALANDE souhaite savoir si l'on est dans la norme

Monsieur Jean Marie MISS indique que la ville a lancé cette année son Schéma Directeur d'Eau Potable, cette étude s'achèvera en juin 2010 elle nous permettra de connaître l'état exact de notre réseau d'eau et d'engager des actions qui nous permettront de réduire cet écart.

De plus, un certain nombre de points de livraison communaux ne sont pas comptabilisés car il n'y a pas de compteurs

Monsieur Benjamin CHALANDE souhaite savoir si l'on peut connaître la part de la consommation communale

Monsieur le Maire indique que le SDEP nous permettra de connaître ces informations, le SDEP représente un coût de 56 000 euros auquel il faut rajouter les travaux sur le réseau pour un montant de 73 000 euros.

Il précise que la ville s'équipe également de compteurs sur les points de livraison communaux

Enfin, il rappelle que la municipalité a également lancé le plan de protection de la source d'Isis

Monsieur Jean Marie MISS précise que les études sont subventionnées à hauteur de 60%, de plus les travaux réalisés dans le cadre du SDEP seront pérennes

Madame Odile VERAMENDI constate que 932 000 m³ sont prélevés sur la source d'Isis et que seuls 304 000 m³ sont facturés, elle souhaite savoir pourquoi y a-t-il une telle différence ?

Monsieur Jean Marie MISS indique qu'en 2008 il y a eu une grosse fuite d'eau à l'abattoir, fuite difficile à localiser car aboutissant dans la rivière.
En 2009 le volume prélevé sera d'environ 711 000m³.

Madame Odile VERAMENDI trouve que cela fait beaucoup pour une fuite

Monsieur le Maire indique que la différence provient également des volumes prélevés et non comptabilisés car d'usage non domestique

Madame Odile VERAMENDI trouve cette différence énorme

Monsieur le Maire lui indique que c'est justement pour cette raison qu'il a souhaité faire de l'alimentation en eau potable l'une des priorités du mandat, le SDEP devrait nous permettre d'avoir une vision réaliste de notre réseau d'eau

Monsieur Christian DUPRAT ajoute que le SDEP devrait déboucher également sur la réalisation de travaux importants

Les membres du conseil municipal prennent acte du rapport 2008 du service eau potable

3 - DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET PRINCIPAL 2 009

Madame Anne Laure GARRIGUES Maire Adjointe, chargée des finances et de l'urbanisme expose ce qui suit :

Il est soumis, à la décision du Conseil, diverses propositions de modifications de crédits ouverts par nature et par chapitre, pour l'année 2009

Les unes sont des virements à l'intérieur des dépenses ou des recettes prévues, les autres augmentent ou réduisent, d'un montant égal, les prévisions de recettes ou de dépenses.

Conformément à l'arrêté ministériel en date du 22 décembre 2006 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14, la présentation respecte la forme de la maquette budgétaire réglementaire.

1 - Budget principal - section de fonctionnement

Les décisions modificatives présentées au Conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transferts de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi des inscriptions de dépenses supplémentaires.

La masse budgétaire en fonctionnement est ainsi augmentée de 104 301 €.

2 - Budget principal - section d'investissement

Les décisions modificatives présentées au Conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transferts de crédits qui s'équilibrent entre eux.

La masse budgétaire en investissement est ainsi diminuée de 40 700 €.

Madame Anne Laure GARRIGUES indique qu'une note de synthèse du budget a été transmise aux membres du conseil municipal et propose d'ouvrir le débat

Monsieur Christian DUPRAT regrette que les charges de fonctionnement connaissent une énorme augmentation alors que dans un même temps le volume des investissements diminue et que l'on supprime les travaux dans la rue des barris, travaux qui seraient forts utiles

Monsieur le Maire précise que les sommes en jeu en fonctionnement sont des réajustements de crédits sur des prévisions incertaines au moment de l'élaboration du budget.

Concernant la rue des barris, les travaux prévus ne sont pas annulés mais reportés car le SIVOM souhaite reprendre le réseau d'assainissement et des demandes de subventions ont été faites pour ce chantier il serait dommage de s'en priver pour une affaire de quelques mois.

Il indique que sur les 145 000 euros de dépenses nouvelles 104 000 sont financées par des recettes nouvelles, la différence représente 40 700 euros soit 1% du budget de la ville, on peut dire que le budget 2009 est sincère et que cet écart est acceptable.

Madame Odile VERAMENDI regrette que la commission des finances ait eu lieu la veille du conseil municipal, à l'avenir il serait souhaitable qu'elle ait lieu plus tôt

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que des contraintes de dates ne lui ont permis de fixer cette réunion plus tôt mais qu'elle prend en compte cette observation pour les prochaines commissions

Monsieur le Maire souhaite également que les commissions des finances soient programmées le plus en amont possible, il précise à tous les conseillers municipaux qu'ils peuvent se rendre à la direction générale des services pour avoir accès à tous les comptes de la ville et avoir toutes les précisions qu'ils souhaitent.

Les membres du conseil municipal adoptent la DM1 du budget principal à la majorité – une abstention madame Pascaline DRUYER

4 - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame Anne Laure GARRIGUES, Maire Adjointe déléguée aux finances et à l'urbanisme, expose aux membres du conseil municipal *qu'il est nécessaire de régulariser le remboursement de l'emprunt contracté sur le budget de la Ville pour des travaux du service de l'Eau. Ce remboursement a été suspendu depuis fin 2005.*

Il se décline suivant les annuités ci-dessous indiquées :

	Capital	Intérêts
2006	571.03	447.34
2007	601.87	416.51
2008	634.37	384.01
2009	668.63	349.75
	2 475.90 €	1 597.61 €

Pour ce faire, il faut mouvementer, sur le budget de l'eau, les comptes suivants :

*DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET ANNEXE
DE L'EAU*

<i>DEPENSES – section investissement</i>		
<i>Compte</i>	<i>Libellé</i>	<i>DM n°3</i>
231505	<i>Travaux remplacement des branchements de plomb</i>	- 2 500
1687	<i>Autres dettes - capital</i>	+ 2 500

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative ci dessus

Monsieur le Maire précise que cette décision modificative est faite dans un souci de clarté, le budget général ayant réglé une part d'un emprunt qui finançait des travaux d'eau, il est juste que le budget de l'eau rembourse cette part relative à des travaux d'eau potable.

Madame Pascaline DRUYER est étonnée que la banque n'ait pas relancé la ville pour le paiement de l'emprunt

Madame Anne Laure GARRIGUES lui indique que l'emprunt a toujours été payé mais entièrement sur le budget général

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si la ville arrête de changer les branchements en plomb

Monsieur le Maire lui répond qu'au contraire de nombreux travaux sur le réseau d'eau seront réalisés dans les prochaines années dont la réfection des branchements en plomb, la présente décision modificative modifie à la marge les crédits consacrés aux travaux de réfection des branchements en plomb, ces 2 500 euros sont destinés à rembourser le capital de l'emprunt

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la décision modificative n°3 du budget de l'eau

5 - DEMANDES DE SUBVENTIONS SAISON CULTURELLE 2010

Monsieur Pascal GOETZINGER Maire Adjoint à la communication, informe le conseil municipal qu'il convient de solliciter le département du Gard et la région Languedoc Roussillon dans le cadre d'une subvention pour la programmation de la saison culturelle 2010 de la ville du Vigan.

Il rappelle qu'en début d'année des demandes de subventions avaient été faites auprès de ces mêmes institutions.

Le CG 30 nous avait indiqué que notre demande était trop tardive et qu'il convenait de faire les demandes au dernier trimestre, pour l'année d'après.

La région nous a octroyé une subvention de 8 000 en reconnaissance d'une du travail accompli malgré le caractère tardif de notre demande.

Il précise que le projet de délibération ne constitue pas une approbation du contenu de la prochaine saison culturelle ni du budget définitif.

Il indique que ce projet de délibération a pour objet de solliciter des financements auprès de nos partenaires, il est bien évident que les dossiers de demandes de subventions seront plus complets.

Il indique que la prochaine saison culturelle sera évoquée lors de la prochaine commission culturelle le 19 novembre, enfin il indique que la part de financement de la ville pour 2010 est inférieure à celle de 2009.

Madame Odile VERAMENDI trouve utile de faire cette demande de subvention, elle regrette toutefois que la commission culturelle ait lieu le 19 novembre, il aurait été utile pour l'information des membres du conseil municipal que nous connaissions ce soir le futur programme culturel pour pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause. Aussi, elle précise qu'elle souhaite s'abstenir sur ce projet de délibération car elle trouve qu'elle ne dispose pas du projet culturel 2010

Monsieur Pascal GOETZINGER lui indique qu'il ne s'agit pas de valider le projet culturel 2010 mais de solliciter des financements

Monsieur Benjamin CHALANDE précise qu'effectivement ce projet de délibération ne constitue qu'une demande de subvention et que cela nécessite d'abord de prévoir un budget chiffré

Madame Pascaline DRUYER indique qu'elle n'a pu assister à la dernière réunion de la commission culturelle pour laquelle il n'y a pas eu de compte rendu ? Elle trouve dommage que ces commissions ne soient pas suivies de comptes rendus qui permettraient aux membres du conseil municipal d'être mieux informés.

Monsieur Pascal GOETZINGER lui indique qu'effectivement il n'y avait pas eu de compte rendu et qu'il partage le point de vue exprimé par madame Pascaline DRUYER et qu'il veillera à l'avenir à ce que des comptes rendus soient effectués.

Monsieur Christian DUPRAT pense que lorsque l'on sollicite une subvention auprès d'une institution il convient d'avoir un dossier complet et donc il aurait été logique que le conseil se prononce sur la totalité du dossier

Monsieur Pascal GOETZINGER lui indique que le projet 2010 est proche de celui de cette année et qu'il sera joint à la demande de subvention lorsqu'il aura été présenté en commission

Madame Odile VERAMENDI lui indique que la présentation de demande de subvention sans projet concret n'est pas une bonne chose

Monsieur le Maire lui indique qu'en début d'année notre délibération nous a permis d'obtenir une subvention du conseil régional qui a reconnu la qualité du travail effectué en matière culturelle.

Madame Odile VERAMENDI précise qu'elle est d'accord avec les demandes de subventions mais qu'elle aurait souhaité que la commission culturelle se réunisse avant le conseil municipal.

Monsieur Christian DUPRAT pense que lorsqu'on présente un dossier complet et détaillé auprès d'un financeur on est plus crédible pour bénéficier de financement.

Madame Pascaline DRUYER pense qu'en effet il aurait été souhaitable de disposer du dossier complet de subventions.

Monsieur le Maire met le projet de délibération au vote en demandant à monsieur Pascal GOETZINGER de présenter le dossier de la future saison à la commission culturelle avant le conseil municipal

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents – madame Odile VERAMENDI, madame Isabelle BOUSQUET, madame Nicole GROS et monsieur Christian DUPRAT s’abstenant en raison de la méthode et non de pertinence de solliciter des financements.

6 - LES ECO-DIALOGUES DU VIGAN 2010 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Jean Marie MISS, Maire –Adjoint chargé du développement durable expose aux membres du conseil municipal que la municipalité du Vigan souhaite que les principes du développement durable guident notre politique.

Dans ce cadre là, la municipalité souhaite initier à partir de février 2010, des rendez-vous réguliers réunissant des scientifiques, des techniciens, des penseurs, des passionnés et des curieux pour ouvrir des discussions aussi documentées qu’engagées sur les relations complexes et multiples qu’entretiennent les hommes et leur environnement naturel.

Ces rencontres au nombre de trois par an sont nées d’une envie partagée : offrir, dans l’esprit des universités populaires, un espace d’études, d’échanges et d’animations autour des thèmes qui fondent et organisent les relations entre les hommes et la nature.

Un comité de pilotage constitué d’élus de scientifiques de membres du Parc National des Cévennes a été crée pour cette action.

Ce projet a été présenté à la commission de l’environnement, il s’inscrit pleinement dans la politique menée par la région et par le département dans le cadre du « Gard durable ».

La venue de personnalités scientifiques de haut niveau devraient permettre d’informer les habitants de notre territoire et devrait également contribuer à la promotion de notre commune.

Madame Pascaline DRUYER regrette que la commission n’ait pas rédigé un compte rendu

Monsieur Jean Marie MISS indique que le 13 octobre il avait réuni la commission municipale et la commission extra municipale et vu la richesse de l’ordre du jour il n’a pas terminé la rédaction des comptes rendus, celui-ci sera joint à la prochaine convocation de la commission.

Monsieur Christian DUPRAT souhaite savoir si les autres collectivités du territoire seront associées à ce projet

Monsieur le Maire est tout à fait favorable à cela, il précise qu’il souhaite rencontrer rapidement monsieur Bayle pour évoquer les partenariats et synergies possibles avec l’office du tourisme et la communauté des communes.

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir quels sont les mécènes escomptés

Monsieur le Maire indique que des contacts ont été pris avec plusieurs entreprises dont « nature et découvertes »

Monsieur le Maire demande à monsieur Christian DUPRAT si ce dossier peut intéresser Véolia

Monsieur Christian DUPRAT lui répond par l'affirmative à condition de se dépêcher pour 2010

Madame Odile VERAMENDI souhaite connaître l'attitude de la mairie si les financements demandés ne sont pas au rendez vous

Monsieur le Maire lui indique que le budget sera alors revu à la baisse, il précise qu'il s'agit là d'un vrai projet ambitieux pour notre territoire et ses habitants, il demande à chacun de s'impliquer dans ce projet et de nous soutenir dans nos demandes d'aides

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents – 3 abstentions monsieur Benjamin CHALANDE, Madame Isabelle BOUSQUET et monsieur Christian DUPRAT

7 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES LANGUES ET CULTURES REGIONALES – ECOLE MATERNELLE

Madame Sylvie Arnal Maire-Adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse expose aux membres du Conseil Municipal qu'une classe bilingue français-occitan existe à l'école maternelle du Vigan.

Cette section bilingue a vu le jour à l'initiative du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie.

Le projet a été piloté par Madame Rum, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale du Vigan, Monsieur Julian, Conseiller Pédagogique en Occitan et l'équipe pédagogique de l'école, avec le soutien de la Municipalité du Vigan et des parents d'élèves.

Les élèves inscrits dans ce cursus bénéficient à temps égal d'un enseignement en langue française et en langue occitane.

Cet enseignement bilingue, commencé l'an dernier en Maternelle se poursuit cette année prochaine sur 2 classes moyenne et grande section.

La pratique précoce d'une autre langue est source d'ouverture d'esprit, de curiosité et d'élargissement culturel ; elle facilite l'apprentissage ultérieur d'autres langues.

L'occitan langue d'oc sert également l'apprentissage renforcé de la langue française.

Afin d'améliorer le fonctionnement de cette section bilingue, l'école a besoin de matériels spécifiques, de plus pour pratiquer la langue en dehors de notre classe, le rassemblement « encontradas » occitan en juin et des échanges de correspondance rencontres sont prévus avec l'école de St Privat des vieux.

Pour apporter plus de visibilité à notre cursus naissant, l'équipe pédagogique souhaite organiser des soirées contes ouvertes à tous au sein du pays viganais.

Le coût de ces actions **pour l'école maternelle** se décompose de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Acquisitions de matériels pédagogiques		COMMUNE	20%	400
<i>Albums</i>	600			
<i>Dictaphone numérique</i>	100	REGION	80%	1600
<i>Imprimante couleur</i>	300			
<i>Appareil photo numérique</i>	200			

fournitures de classes	200			
Intervention d'un conteur	300			
Transport pour les « Encontradas » en juin	300			
TOTAL	2000		TOTAL	2000

L'ensemble de ce projet pourrait être financé à hauteur de 80% par la Région Languedoc Roussillon qui souhaite favoriser l'enseignement de et en langue occitane en milieu scolaire,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet proposé par l'équipe pédagogique **de l'école maternelle**
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du programme de soutien aux langues et cultures régionales.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

Madame Pascaline DRUYER se félicite de l'existence de cette classe bilingue et souhaite remercier les professeurs pour le travail accompli
Elle trouve qu'il serait souhaitable qu'il existe une classe bilingue français anglais

Madame Sylvie ARNAL partage cette idée mais elle est difficile à mettre en œuvre car les moyens sont absents au niveau de l'éducation nationale.
En ce qui concerne l'occitan, son apprentissage facilite la bonne connaissance du français en raison de la proximité linguistique des 2 langues

Monsieur le Maire partage l'idée de madame Pascaline DRUYER sur l'apprentissage de l'anglais mais la volonté manque au niveau de l'académie

Madame Pascaline DRUYER pense qu'une telle classe serait un plus pour notre territoire

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

8 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES LANGUES ET CULTURES REGIONALES – ECOLE ELEMENTAIRE

Madame Sylvie Arnal Maire-Adjoint aux affaires scolaires et à la jeunesse expose aux membres du Conseil Municipal qu'une classe bilingue français-occitan existe à l'école élémentaire du Vigan.

Cette section bilingue a vu le jour à l'initiative du Recteur et de l'Inspecteur d'Académie. Le projet a été piloté par Madame Rum, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale du Vigan, Monsieur Julian, Conseiller Pédagogique en Occitan et l'équipe pédagogique des écoles, avec le soutien de la Municipalité du Vigan et des parents d'élèves.

Les élèves inscrits dans ce cursus bénéficient à temps égal d'un enseignement en langue française et en langue occitane.

Cet enseignement bilingue, commencé dès la Maternelle **se poursuit cette année à l'école élémentaire en classe de CP** et trouvera plus tard un écho en collège et lycée.

La pratique précoce d'une autre langue est source d'ouverture d'esprit, de curiosité et d'élargissement culturel ; elle facilite l'apprentissage ultérieur d'autres langues.

L'occitan-langue d'oc sert également l'apprentissage renforcé de la langue française.

Afin d'améliorer le fonctionnement de cette section bilingue, l'école a besoin de matériels spécifiques, de plus pour pratiquer la langue en dehors de notre classe, des échanges de correspondance et rencontres sont prévus avec d'autres sites bilingues.

Le coût de ces actions pour **l'école élémentaire (classe de CP)** se décompose de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Acquisitions de matériels pédagogiques		COMMUNE	20%	400
<i>Albums</i>	400			
<i>Dictaphone numérique</i>	100	REGION	80%	1600
<i>10 dictionnaires</i>	300			
<i>Vidéo projecteur</i>	800			
<i>fournitures de classes</i>	100			
Transport pour les « Encontradas »	300			
en juin				
	TOTAL 2000		TOTAL	2000

L'ensemble de ce projet pourrait être financé à hauteur de 80% par la Région Languedoc Roussillon qui souhaite favoriser l'enseignement de et en langue occitane en milieu scolaire,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet proposé par l'équipe pédagogique pour la classe de CP
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre du programme de soutien aux langues et cultures régionales.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

L'ordre du jour du conseil est épuisé

Monsieur Christian DUPRAT se retire à 18h53.

Monsieur le Maire se dit favorable à des conseils municipaux comportant peu de questions à l'ordre du jour car cela favorise la qualité des échanges entre les membres du conseil

DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales intervenues depuis le dernier conseil municipal

Répertoire Décisions Municipales

2009

Registre N°3

N°	Date	Objet	Nom. pages	Folio
		2009		
09/042	11/09/09	Contrat de cession Juliette PRADELLE Quartet spectacle du 18/09/09	1	127
09/043	11/09/09	Contrat de cession avec Cie l'Albatros « La ballade de l'ancien asile » Espace Lucie Aubrac	1	128
09/044	17/09/09	Contrat de cession avec association NUBA pour le spectacle « A la folie » pour Folie et Création	1	129
09/045	25/09/09	Convention utilisation auditorium	1	130
09/046	30/09/09	Contrat AMOP Marché téléphonie réseaux avec société LOG SUD	1	131
09/047	05/10/09	Association ARTIO village de vacances tarif groupe étudiants Faculté de Sciences	1	132
09/048	12/10/09	Tarif gîtes village de vacance pour l'Ecole National Supérieure	1	133

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des remerciements parvenus en mairie

QUESTIONS DIVERSES

Foire de la pomme et de l'oignon

Madame Pascaline DRUYER propose un concours des plus belles lettres de remerciement adressées au conseil municipal, plus sérieusement elle dit avoir eu lecture de la lettre adressée par monsieur le maire au président de la communauté de communes pour déplorer le non respect du protocole républicain lors de la dernière foire de la pommes et de l'oignon

Elle dit regretter cette polémique, elle pense qu'il faut éviter la surenchère et pense que le maire aurait dû s'imposer à la tribune et prendre la parole

Monsieur le Maire pense que ce qui s'est passé ce jour là est regrettable, il indique ne pas savoir si cela relève de l'oubli ou d'une volonté de nuire.

Beaucoup de personnes ont été choquées de cette attitude et lui en ont fait part.

Aussi, il a souhaité adresser un courrier au Président de la CDC et aux maires de la communauté afin de rappeler la nécessité de respecter le protocole républicain sur notre territoire.

Il précise qu'il n'a pas souhaité polémiquer en se livrant à une surenchère dans la presse, mais il n'était pas possible de ne pas relever ce manque de respect pour l'équipe municipale qui représente l'ensemble des viganais.

Aujourd'hui la polémique est close et il faut travailler pour les habitants de notre pays

Madame Odile VERAMENDI souhaite savoir si le conseil municipal peut avoir lecture de ce courrier

Monsieur le Maire pense que ce n'est pas le lieu et qu'il est préférable de se consacrer aux dossiers essentiels

Madame Odile VERAMENDI trouve qu'effectivement il est dommage que tant d'énergie soit consacrée à des querelles inutiles

Monsieur le Maire indique qu'en conclusion et c'est là l'essentiel la foire de la pomme et de l'oignon a été un succès.

Site internet

Monsieur Pascal GOETZINGER informe les membres du conseil municipal de l'état d'avancement du site internet, le personnel a été formé pour utiliser le site et une réunion avec les élus sera faite avant la fin du mois

Monsieur le Maire indique que la création d'un site internet est un long travail si l'on souhaite faire les choses correctement

Monsieur Benjamin CHALANDE trouve logique le délai de réalisation du site, par contre il déplore que le cahier des charges de la consultation mentionnait un délai trop court et donc irréalisable.

Du coup, le critère du délai de réalisation qui a présidé au choix de l'entreprise n'est pas très pertinent.

Monsieur Pascal GOETZINGER reconnaît qu'effectivement la question du délai a été mal évaluée, notamment au regard de nos propres capacités de travail, nous ne disposons pas d'un service communication qui aurait pu être chargé de ce dossier.

Le retard n'est pas imputable à l'entreprise mais à la ville du Vigan.

Monsieur Benjamin CHALANDE pense que 6 mois pour réaliser un site c'est correct.

Concernant les choix des entreprises, il constate que depuis le début du mandat la commission d'appel d'offre ne s'est jamais réunie.

Il convient que réglementairement rien n'oblige la municipalité à réunir une commission d'appel d'offre toutefois dans un souci de transparence il serait utile de la réunir.

Monsieur le Maire indique que cela sera fait chaque fois que la loi le demande

Madame Anne Laure GARRIGUES précise que les dossiers de consultation sont très nettement inférieurs au seuil nécessitant de réunir la CAO

Monsieur Benjamin CHALANDE précise qu'il est dommage que nous ne choisissons pas des entreprises locales chaque fois que cela est possible, il sait que le critère de la localité n'existe pas en matière de marchés publics mais que dans la pratique ce n'est pas une mauvaise chose que de faire jouer ce critère

Madame Anne Laure GARRIGUES précise qu'à chaque consultation un règlement est rédigé avec des critères précis qui nous permettent de faire un choix en toute connaissance de cause

Monsieur Benjamin CHALANDE rappelle que si la commission se réunissait cela aurait évité la polémique sur le choix de l'entreprise prestataire de service pour le site internet car l'adjoint à la communication connaissait celle-ci

Monsieur Pascal GOETZINGER rappelle à l'assemblée que cela fait 15 ans qu'il travaille dans ce secteur et que par conséquent il connaît l'ensemble des acteurs de cette profession

Monsieur Benjamin CHALANDE pense qu'il serait souhaitable d'introduire plus de transparence dans le choix des entreprises et d'aller au-delà de nos obligations légales

Madame Anne Laure GARRIGUES se propose de l'inviter de façon régulière au choix des entreprises y compris pour les petits marchés publics

Etudes

Monsieur Benjamin CHALANDE indique que nous avons évoqué tout à l'heure les études faites sur le budget de l'eau, il trouve que globalement la ville lance beaucoup d'études il aimerait connaître les sommes consacrées aux études dans le budget.
Il lui semble que beaucoup d'argent est dépensé pour des résultats aléatoires.

Monsieur Jean Marie MISS rappelle que les études sur l'eau potable sont une obligation réglementaire, quelles sont utiles et largement subventionnées par les partenaires institutionnels
A sa connaissance la ville ne fait pas réaliser des études nombreuses et inutiles.

Monsieur Benjamin CHALANDE pense qu'au contraire nous lançons beaucoup d'études onéreuses

Madame Anne Laure GARRIGUES indique qu'à sa connaissance les études en cours concernent le PLU, le FISAC et le schéma directeur d'eau potable, l'ensemble de ces études sont forts utiles pour notre collectivité

Madame Odile VERAMENDI indique à monsieur Benjamin CHALANDE qu'il lui suffit de se rendre à la direction générale des services pour avoir accès à l'ensemble des comptes de la collectivité comme elle l'a elle même fait

Monsieur Benjamin CHALANDE indique qu'il souhaitait simplement attirer l'attention de l'assemblée sur ce point

Monsieur le Maire lui indique qu'il n'est pas dans ses habitudes de vouloir faire réaliser des études inutiles et qu'il peut demander tous les renseignements possibles au moindre doute

Village de vacances

Madame Pascaline DRUYER souhaite savoir où en est la situation du village de vacances

Monsieur le Maire lui indique que pour 2009 le budget s'équilibre et qu'il convient aujourd'hui de passer à la vitesse supérieure pour la commercialisation de celui-ci

Madame Odile VERAMENDI pense qu'effectivement une politique de communication et de commercialisation est indispensable pour le village

Monsieur Pascal GOETZINGER indique qu'il faut effectivement faire un vrai travail de web marketing pour le site.

Monsieur Jean Marie MISS revient sur la question des études, il indique qu'à la mairie du Vigan nous avons bien conscience que nous sommes dépositaire de l'argent public et nous n'effectuons des études qu'après analyse des avantages et des inconvénients de celles-ci.

LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST LEVEE A 19H20